

Santé au Travail du Bâtiment et des TP
240, Avenue Marcel DASSAULT
60000 – BEAUVAIS
Tél. 03 44 06 15 80
www.smibtp.fr

Fiche d'entreprise

JANUS FRANCE

Signature Médecin du Travail :

Dr ARASZKIEWIRZ

20 Juillet 2021



SYNTHESE

Cette fiche pourra être utilisée comme source d'information dans le cadre de la rédaction de votre Document Unique d'évaluation des risques.

Eléments relevés au cours de cet entretien, préconisations principales :

- ✓ Périodicités du **suivi médical** des salariés par le SMIBTP et prestations du Service à consulter en annexes du présent document.
- ✓ **Répertorier les Fiches de Données de Sécurité** manquantes (www.quickfds.com) et les fournir au médecin du travail. Effectuer une analyse du risque chimique.
- ✓ **Document Unique** d'Evaluation des Risques réalisé et à jour. Contacter M. LEFEBVRE (06 84 98 33 99) si vous souhaitez une aide à sa réalisation. Coût compris dans vos cotisations.
- ✓ **Formation SST** : avoir un maximum de personnes formées.
- ✓ **EPI** : s'assurer de leur port effectif.
- ✓ Faire effectuer la **vérification de l'installation électrique** des locaux par une personne ou organisme compétent.
- ✓ **Sensibiliser votre personnel aux risques**. Prestation proposée par le SMIBTP. Coût compris dans vos cotisations.
- ✓ Votre médecin du travail se tient à votre disposition pour tout conseil, en matière de prévention, lié aux risques professionnels ou lié au risque sanitaire dans le cadre de la pandémie virale **COVID-19**.
- ✓ **Accueil Sécurité** : Mise en place un livret d'accueil en cours (ex : « Accueillir sur un chantier de bâtiment » téléchargeable sur le site www.preventionbtp.fr).
- ✓ **Règlement intérieur** : obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés avec concertation du CSE, recommandé pour les structures de taille inférieure, le faire valider par l'inspection du travail (Art. L1321-4) et le déposer au greffe des prud'hommes (Art. R1321-2).

Établie en application des articles R4624-46 à R4624-49 du Code du Travail et conforme à l'arrêté du 29 mai 1989. (J. O. du 8 juin 1989).

Cette fiche doit être tenue à la disposition du médecin inspecteur du travail et de l'inspecteur du travail. Elle peut être consultée par les agents de prévention de la CARSAT et de l'OPPBTP.

Art. L4624-9 du Code du Travail : Lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs, il propose par un écrit motivé et circonstancié des mesures visant à la préserver. L'employeur prend en considération ces propositions et, en cas de refus, fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à ce qu'il y soit donné suite (...).

Renseignements généraux

Date de la visite : 20 / 07 / 21

Création		Mise à jour	X
----------	--	-------------	---

Equipe pluridisciplinaire du service de santé au travail

Dr ARASZKIEWIRZ (06 84 98 33 90)	Médecin du travail	g.araszkiewirz@smibtp.fr
M. LEFEBVRE Mathieu (06 84 98 33 99)	Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)	m.lefebvre@smibtp.fr
M. FELISSE Alban (03 44 06 15 80)	Ergonome – Psychologue du Travail (IPRP)	a.felisse@smibtp.fr
Mme. MANNECHEZ Nathalie (06 78 46 79 01)	Infirmier(e)	n.mannechez@smibtp.fr
Mme. ALMONT Stéphanie (03 44 06 15 80)	Assistant(e) santé au travail (AST)	s.almont@smibtp.fr

Nom de la personne ayant recueilli les données écrit **en gras**.

PREAMBULE : Les informations présentes dans ce document sont basées essentiellement sur les propos recueillis auprès du chef d'entreprise ou son représentant et, le cas échéant, sur les observations durant la visite des locaux de travail.

Identification de l'entreprise

Dénomination	JANUS FRANCE	Code NAF / APE	4332 B
N° adhérent	31208	Date de création de l'entreprise	2013
Employeur	M. MEUNIER	Fiche réalisée avec	M. MEUNIER
Activité	Menuiserie métallique		

Coordonnées de l'entreprise

Adresse	881, rue Frédéric KUHLMANN		
Code Postal	60870	Ville	Rieux
Téléphone	03 44 24 72 52	Email	m.meunier@janusfrance.fr

CSE / CSSCT (ex CHSCT/DP/CE)	OUI		NON	X	Remarque :
Salarié désigné compétent en Santé Sécurité au Travail	OUI	X	NON		Nom du salarié : M. MEUNIER (Formation 11/2020)

Document unique :	OUI	X	NON		Mise à jour réalisée :	OUI	X	NON	
Commentaire : Site OPPBTP									

Evaluation de la pénibilité (Travail de nuit, Posté, Gestes répétitifs, Températures extrêmes, Hyperbare, Bruit)	OUI	X	NON		Commentaire :	Se rapprocher du SMIBTP si besoin
--	-----	---	-----	--	---------------	-----------------------------------

Effectifs comptabilisés à la date de la visite :

	Hommes	Femmes	Métiers
CDI	5	1	4 menuisiers métalliques, 1 magasinier, 1 comptable
CDD (hors apprentis)	0	0	
Apprentis (+ de 18 ans)	0	0	
Apprentis (- de 18 ans)	0	0	
Travailleurs handicapés	0	0	
Effectif total	5	1	
	6		

Intérim	OUI		NON	X	Effectif instantané		Effectif habituel	
---------	-----	--	-----	---	---------------------	--	-------------------	--

Conditions générales de travail

Durée de travail	35H + 4H / semaine				
Rythmes de travail					
	Journée	Posté (2x8, 3x8)	Travail de nuit (21h – 6h)	Travail en alternance (apprentis,...)	Autre (temps partiel, astreintes, etc.)
Effectifs	6	0	0	0	4 (astreintes)

Suivi individuel renforcé <i>* Fiche d'exposition individuelle obligatoire le cas échéant</i>	Effectif		Commentaires
	Déclaré	Constaté	
Amiante *		2	Sous-section 4
Plomb			
Risque chimique CMR 1A et 1B (Cf. Art. R4412-60)		4	Silice
Risque biologique groupes 3 et 4 : <i>Hépatites B & C, Rage, Tuberculose</i> (Classement des agents biologiques)			
Rayonnements ionisants *			
Risque hyperbare *			
Chute de hauteur lors du montage/démontage d'échafaudage		2	
Mineurs affectés à des travaux dangereux réglementés (Cf. Décret n°2015-443)			
Travailleurs titulaires d'une habilitation électrique (Cf. Art. R4544-10)		4	H1b1
Travailleurs titulaires d'une autorisation de conduite (Cf. Art. R4323-56)		4	
Manutention manuelle de plus de 55 Kg (Cf. Art. R4541-9)			
Autres risques particuliers (déclarés par l'employeur)		0	Salariés sur chantier
TOTAL de l'effectif en Suivi Individuel Renforcé		4	

Suivi individuel adapté (hors effectif comptabilisé ci-dessus)	Effectif		Commentaires
	Déclaré	Constaté	
Travailleurs handicapés			
Travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité			
Travailleurs de nuit			
Travailleurs de moins de 18 ans			
Travailleurs de plus de 55 ans		1	
Travailleurs exposés aux agents biologiques de groupe 2 (<i>Tétanos, Leptospirose, Légionellose</i>)		4	Tétanos
Travailleurs exposés aux champs électromagnétiques (au-dessus de la VLE)			
TOTAL de l'effectif en Suivi Individuel Adapté		4	

Suivi individuel simple (hors effectif comptabilisé ci-dessus)	Effectif		Commentaires
	Déclaré	Constaté	
		1	Comptable

Installations générales

Caractéristiques des locaux

Présence de :	OUI	NON	Commentaires :
Bureau(x)	X		
Dépôt / Réserve	X		
Atelier	X		
Parking / Garage	X		
Cour	X		
Surface de vente	X		Beauvais

Equipements sociaux & Hygiène générale

	OUI	NON	Commentaires						
Salle de repos / Réfectoire	X		Repas du midi « à la gamelle », kitchenette à l’entreprise						
Restaurant d’entreprise		X							
Distribution de boissons	X		Réseau potable, bouteilles d’eau fournies par l’entreprise. (R4534-143 : Mettre à disposition 3L d’eau potable par jour et par salarié)						
Vestiaires	X		A l’entreprise						
Toilettes	X		Utilisation des toilettes du client. A l’entreprise.						
Douches		X							
Aération / ventilation	X		Ventilation naturelle.						
Chauffage	X								
Eclairage	X		LED et Tubes fluorescents						
Entretien des locaux	X		Réalisé en interne	OUI	X	NON			
			Réalisé par une entreprise extérieure	OUI		NON	X		
Interdiction de fumer affichée	X								

Indicateurs de résultats (au cours des 12 derniers mois)

Attention : Il est rappelé que l'employeur a pour obligation d'informer le médecin du travail en cas d'arrêt de moins de 30 jours suite à un accident du travail.

Accidents du Travail	Nombre	Commentaires
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	1	Coupure au doigt (arrêt inférieur à 30j)
Incapacités Professionnelles Permanentes liées à un accident du travail	0	
Nombre d'enquêtes sur les accidents du travail	0	

Taux de fréquence	---	Taux de gravité	---
-------------------	-----	-----------------	-----

Présence d'un registre d'infirmerie (Accidents bénins)	OUI		NON	X	
Eléments tirés du registre d'infirmerie					

Maladies Professionnelles	Nombre	Commentaires
Nombre de maladies professionnelles déclarées	0	
Nombre de maladies professionnelles reconnues	0	
Nature des maladies professionnelles reconnues et tableaux concernés	0	
Incapacités Professionnelles Permanentes liées à une maladie professionnelle	0	

Maladies à Caractère Professionnel (Art. L461-6 du Code de la Sécurité Sociale)	Nombre	Commentaires
Nombre de déclarations de maladies à caractère professionnel	0	
Nature des maladies à caractère professionnel	0	

Autres pathologies remarquées

Maladies professionnelles pouvant concerner l'entreprise (Liste non exhaustive).		N° Tableau	Commentaires (Concernant les produits chimiques : voir les Fiches de Données de Sécurité)
Affections causées par les ciments		8	
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la Silice cristalline , des silicates cristallins ou de la houille		25	Perforation de béton, d'enrobé
Affections professionnelles (et cancer broncho-pulmonaire) consécutives à l'inhalation de poussières d' Amiante		30 / 30 bis	Travaux de maintenance. Exposition accidentelle.
Atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels		42	Ambiance de chantier. Machines portatives. Engins de chantier.
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (Troubles Musculo Squelettiques)	Epaule	57	Travaux avec bras en élévation.
	Coude		
	Poignet / Main		Extension du poignet, chocs au niveau du talon de la main
	Genou		Travaux en appui prolongé
	Cheville / Pied		
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils , outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main		69	Machines portatives.
Lésions chroniques du ménisque		79	Efforts, ports de charges accroupis ou agenouillés.
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier		97	Conduite d'engins.
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes		98	Port de charges
Autres			

Appréciation des risques

Facteurs de risques

🦜 Risques physiques

Nature des risques	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes (Formation, Sensibilisation, Protections, ...)	Préconisées
Facteur d'ambiance thermique (Chaud, froid, ...)	4	0	0	Poste(s) : menuisiers Conditions d'exposition : Travaux intérieurs essentiellement (10% à l'extérieur)	Ventilation, chauffage Mise à disposition de boisson Aménagement des horaires de travail Information canicule Vêtements adaptés	
Facteur d'ambiance sonore (Bruit)	4	0	0	Poste(s) : menuisiers Conditions d'exposition : Bruit environnant sur chantier Matériel bruyant : Perforateur, meuleuse, disqueuse, scie circulaire, scie sabre, scie sauteuse, rabot électrique, groupe électrogène, carotteuse, aspirateur, mortaiseuse, scie à plat	Protections auditives Mesures de bruit réalisées à l'atelier en 2016	Réduire le bruit à la source (outils moins bruyants...) Eloigner les sources sonores Effectuer des rotations de poste.
Facteur d'ambiance lumineuse	6	0	0	Nature des luminaires des locaux : LED & Tubes fluo	Entretien des luminaires Apport de lumière naturelle	Adapter le niveau d'éclairage Lutter contre les éblouissements
Rayonnements Infrarouges	0	0	0			
Rayonnements ionisants	0	0	0			
Rayonnements laser	0	0	0			

Nature des risques	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes (Formation, Sensibilisation, Protections, ...)	Préconisées
Rayonnements UV	0	0	0		Vêtements adaptés	Rappel : ne pas travailler torse nu
Travaux hyperbares	0	0	0			
Travaux en salle blanche	0	0	0			
Vibrations mains-bras	4	0	0	<i>Poste(s) : menuisiers</i> <i>Outillage utilisé : Perforateur, meuleuse, disqueuse, scie circulaire, scie sabre, scie sauteuse, rabot électrique</i>	Machines avec poignées anti-vibratiles Maintenance du matériel	
Vibrations corps entier	4	0	0	<i>Poste(s) : menuisiers</i> <i>Engins et véhicules : nacelle, chariot élévateur</i>	Maintenance du matériel	

Risque Chimique

Inventaire des produits chimiques	NON CONCERNE		NON		OUI	X	A réaliser	
Evaluation du risque chimique	NON CONCERNE		NON	X	OUI		A réaliser	X

Famille de produits (ex : peinture, détergent, acide, etc.)	Nom commercial (Marque du produit)	CDI	CDD	TT	FDS à disposition	Effets sur la santé (CMR, ACD)	Commentaires	Mesures de prévention	
								Existantes (Formation, Sensibilisation, Protections, ...)	Préconisées
Bases ciment (mortier & adjuvants)	POINT P	4	0	0	NON	ACD, irritant		Gants	Répertorier les FDS Hygiène à respecter
Carburant	TOTAL	5	0	0	NON	CMR	Carburant pour véhicules		Répertorier les FDS
Colles	TECHPRO	4	0	0	OUI	ACD	Multi-usage	Milieu aéré	Répertorier les FDS
Mousse Polyuréthane	TECHPRO	4	0	0	OUI	ACD, CMR	Isocyanate 20-40%		Répertorier les FDS
Peintures glycérophthaliques	RECAD	4	0	0	NON	ACD, CMR	Bombe aérosol		Répertorier les FDS Substituer
Résines de scellement	TECHPRO	4	0	0	NON	ACD	Cartouche, résine méthacrylate		Répertorier les FDS
Savons de nettoyage des mains		6	0	0	NON				Répertorier les FDS
Silicone	SOUDAL	4	0	0	OUI		Cartouche		Répertorier les FDS
Lubrifiant cylindre	TECHPRO	4	0	0	OUI	ACD	Cartouche		Répertorier les FDS

Art. R4624-4-1 du Code du Travail : Afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, (...) l'équipe pluridisciplinaire est informée (...) de la nature et de la composition des produits utilisés ainsi que de leurs modalités d'emploi. **L'employeur transmet notamment au médecin du travail les fiches de données de sécurité délivrées par le fournisseur de ces produits.**

<i>Exposition multifactorielle</i>	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>TT</i>	<i>Effets sur la santé (CMR, ACD)</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Mesures de prévention</i>	
						<i>Existantes</i>	<i>Préconisées</i>

Poussières, fumées, aérosols

<i>Type d'émission</i>	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>TT</i>	<i>Effets sur la santé (CMR, ACD)</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Mesures de prévention</i>	
						<i>Existantes (Formation, Sensibilisation, Protections, ...)</i>	<i>Préconisées</i>
Ciment	2	0	0	ACD. Corrosif. Irritant. Allergisant	Ouverture de sac	Ventilation naturelle Aspiration Masques FFP2	Masques FFP3 Mesures d'hygiène à respecter
Silice	4	0	0	CMR	Perforation de béton, de parpaing	Masques FFP2	Masques FFP3
Laines minérales	4	0	0	ACD. Irritant	Type de laine : laine de verre existante (pas de pose)	Combinaison jetable Masques FFP2	Masques FFP3
Poussières non spécifiques	4	0	0			Masques FFP2	Masques FFP3
Amiante	2	0	0	CMR	Travaux de maintenance, Sous- Section 4 (SS4)	Formation SS4 Protections collective et individuelle Mode opératoire, fiches de poste	

🦠 Risques Infectieux

Risque infectieux ou parasitaire	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes (Formation, Sensibilisation, Protections, ...)	Préconisées
Légionellose	0	0	0			Formation / Information EPI
Leptospirose (Tableau MP n°19)	0	0	0	Pas de rongeurs		Information. EPI (combinaisons, masques, gants)
Tétanos	4	0	0		EPI, hygiène Vaccinations	
Risque infectieux et sanitaire (virus, bactérie)	6	0	0	COVID-19	Limitation des contacts Lavage des mains régulier, gel hydroalcoolique, masques, lingettes. Avenants PPSPS, guide OPPBTP	Appliquer les consignes sanitaires gouvernementales en cas d'épidémie, dont le port du masque, désinfections des surfaces, du matériel, etc.

⚠ Risques et contraintes liés à des situations de travail

Risque	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes	Préconisées
Décalage horaire	0	0	0			
Gestes répétitifs	0	0	0			
Manutention	5	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers, magasinier <i>Type(s) de charges</i> : outillage, porte, vitrage, serrurerie, bloc-porte, porte de garage, placard, volets roulants, volets battants <i>Charge maxi</i> : 40 Kg	Stockage au plus près du poste Mécanisation, engins Aide à la manutention manuelle : Port à plusieurs, ventouses, sangles, lève-porte	Réduire les conditionnements, le poids des outils. Mécaniser autant que possible
Posture	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers <i>Conditions d'exposition</i> : Travaux agenouillés, accroupis, flexion en avant du tronc, rotation du tronc, bras en l'air	Protection des genoux Tréteaux de travail	Formation PRAP
Risque Routier	5	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers, magasinier VL Rayon d'action = Oise	Entretien des véhicules GPS / Applications Vérification périodique des permis Organisation des déplacements Formation risque routier fin 2021 Pas de surcharge	
Multiplicité des lieux de travail	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : Maintenance, dépannage, livreurs...	Pauses, GPS, moyens de communication	
Travail sur écran	6	0	0	<i>Temps d'exposition</i> : 7h00	Pauses.	

Risque	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes	Préconisées
Charge mentale, stress, Risques psycho-sociaux	0	0	0	Pas de remontée des salariés	Entretiens individuels périodiques Réunions d'échange d'informations Sensibilisation aux RPS	Evaluer les RPS Adapter le travail demandé aux capacités et aux ressources des salariés Organiser le travail pour le rendre stimulant Définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun Donner la possibilité aux salariés de participer aux actions de changements qui affecteront leur travail Améliorer la communication sur la stratégie de l'entreprise et réduire les incertitudes Faciliter les échanges et le dialogue entre tous les acteurs de l'entreprise
Violences externes	0	0	0	Pas de remontée des salariés	Alarmes, vidéosurveillance Travail en équipes si besoin	Limiter le travail isolé

⚠ Risques d'accidents prépondérants

Risque	CDI	CDD	TT	Commentaires (Conditions d'exposition, poste(s) concerné(s))	Mesures de prévention	
					Existantes	Préconisées
Brûlure	0	0	0	<i>Brûlure chimique</i> : Néant <i>Brûlure thermique</i> : Néant	Vêtements EPI : gants	
Chute de hauteur	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers <i>Conditions d'exposition</i> : Dénivellation Escabeau et marchepied	Echafaudage avec garde-corps, harnais, nacelle, PIRL (gazelle)	Rappel : travaux sur échelle, escabeau interdits Faire former au montage d'échafaudage, CACES nacelle
Chute de plain-pied	5	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers, magasinier <i>Conditions d'exposition</i> : Déplacement sur chantier	Chaussures adaptées Rangement	Eviter l'encombrement
Explosion ou incendie	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers <i>Source</i> : meulage	Formation incendie Plan de prévention	Equiper les véhicules d'extincteurs
Heurt & chute d'objet - Ecrasement	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers <i>Source</i> : Chute d'outil ou d'un matériau	Plinthes sur échafaudage Port des chaussures de sécurité, gants Casque	Faire porter les EPI
Machines dangereuses (fixes & portatives)	4	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers	Fiches de poste EPI, respect des normes de sécurité (carters) Entretien des machines	Faire porter les EPI Former à l'utilisation
Outils à main coupants	5	0	0	<i>Poste(s)</i> : menuisiers, magasinier <i>Outils</i> : Cutter, scie égoïne, scie à métaux	Outil sécurisé Cutter de sécurité Gants	Fournir des outils sécurisés

Risque	CDI	CDD	TT	Commentaires	Mesures de prévention	
					Existantes	Préconisées
Projection oculaire	4	0	0	Poste(s) : menuisiers Source : machines	Lunettes Carters sur machines	
Risque électrique	4	0	0	Poste(s) : menuisiers Conditions d'exposition : - Utilisation de machines portatives & fixes (4 salariés) - Lié à l'activité professionnelle (4 salariés)	Machines portatives sur batteries Entretien des machines Formation à l'habilitation électrique EPI	
Risques liés à l'utilisation d'engins mobiles et appareils de levage (Personnel en suivi individuel renforcé)	5	0	0	Poste(s) : menuisiers, magasinier Conditions d'exposition : Conduite, Travail à proximité Matériel : nacelle, chariot élévateur	Rétroviseurs CACES Gyrophare, bip de recul Entretien des engins Vérification Générale Périodique	Rappel : ne pas circuler sous les charges ou dans les zones d'évolution Autorisation de conduite à délivrer
Risque lié à la co-activité	4	0	0	Poste(s) : menuisiers	Coordination de chantier Plan de Prévention PPSPS	
Sectionnement	4	0	0	Poste(s) : menuisiers Source : scies, meuleuse	Gants, carters sur machines	

Actions tendant à la réduction des risques

🔧 Gestion de la prévention

	Commentaires				
Accueil sécurité	OUI		NON	X	Support : Elaboration d'un livret en cours
Diffusion des consignes de sécurité	Orale	X	Ecrite	X	Support :
	Commentaires :				
Mesures concernant la formation à la sécurité	CACES, montage/démontage d'échafaudage, habilitation électrique, manipulation d'extincteurs, encadrement de chantier				
Vérifications périodiques obligatoires du matériel	Extincteurs, engins				
Vérification des installations électriques	Non				

	Commentaires				
Résultats de mesurages et prélèvements disponibles	OUI		NON	X	
	<i>Si OUI, nature et date(s) des mesures, organisme :</i>				
Actions spécifiques de l'équipe pluridisciplinaire	Aide à la rédaction au Document Unique, visites de chantiers, métrologies, sensibilisations				
Mesures particulières prises dans le cadre d'un contrat de prévention ou d'une aide financière simplifiée passé en application d'une convention d'objectifs	Demande réalisée à la CARSAT en 2020 en lien avec le COVID. Refusé pour cause de budget.				
Projets d'actions et d'aménagements de l'entreprise	---				

Documents remis par l'employeur	---
Documents remis à l'entreprise (envoyés par mail avec la Fiche d'Entreprise)	Contenu de la Trousse de premiers secours Affichage obligatoire OPPBTP Affichage numéros d'urgence véhicules

⚡ Mesures concernant l'urgence et les premiers secours

	Commentaires			
Affichage des numéros d'urgence	oui			
Matériel de premiers secours (Trousse, douches oculaires, défibrillateur, etc.)	Trousse de premiers secours	Responsable trousse(s) de secours : M. MEUNIER		
Moyens de communication (téléphones portables, PTI, Talkie)	Téléphones portables professionnels			
Secourisme	Nombre de personnes formées : 5			
	Nature de la formation : SST			
	Actualisation de la formation : OUI			
Personnel infirmier	OUI		NON	X
Local infirmerie	OUI		NON	X

Lexique (abréviations employées dans cette fiche)

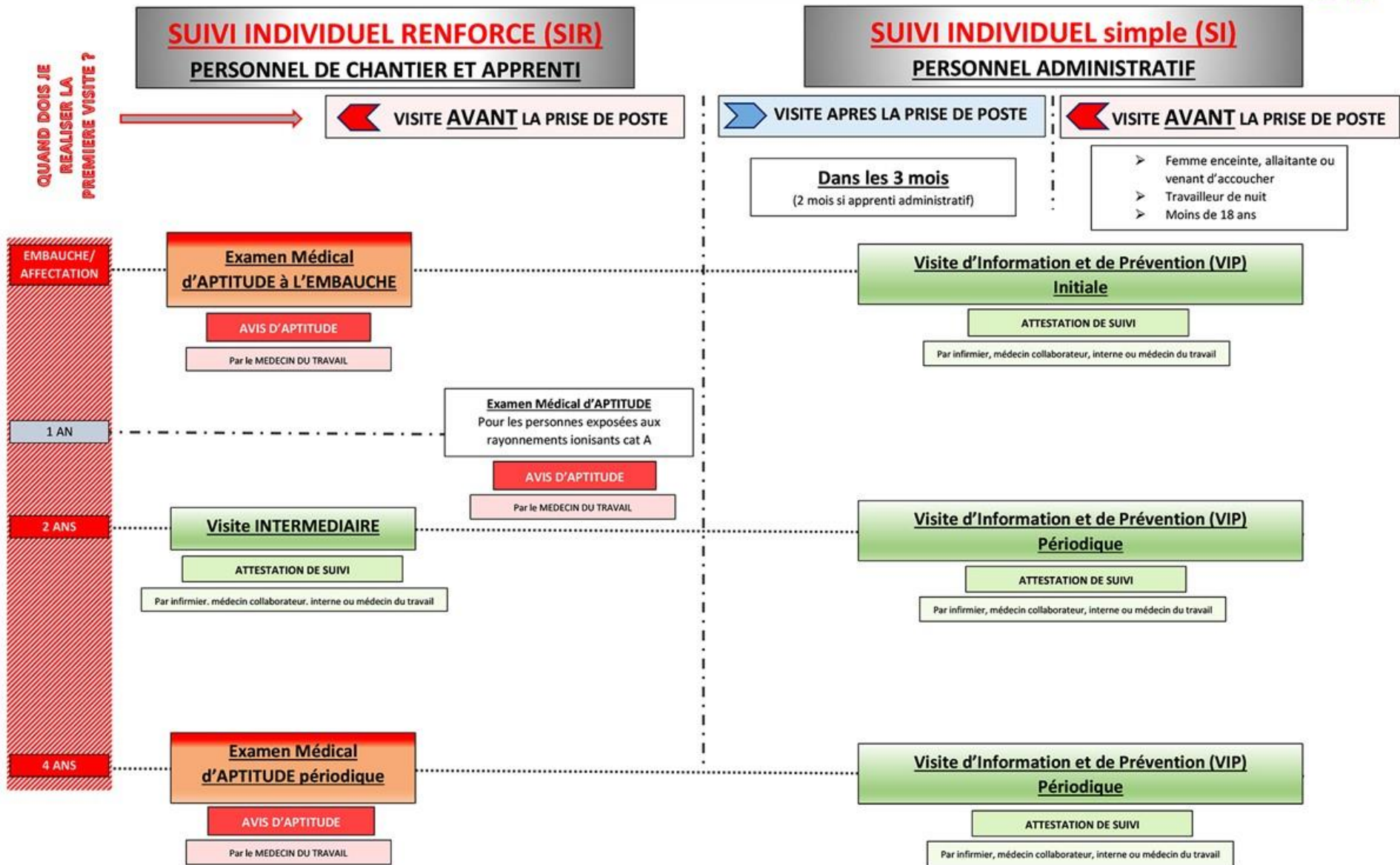
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ ACD : Agent Chimique Dangereux ▪ AIPR : Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux ▪ CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité ▪ CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail ▪ CMR : Cancérogène, Mutagène et/ou toxique pour la Reproduction ▪ CSE : Comité Social et Economique ▪ CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail ▪ DICT : Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux ▪ EPI : Equipement de Protection Individuelle ▪ FDS : Fiche de Données de Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIRL : Plateforme Individuelle Roulante Légère ▪ PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé ▪ PTI : Protection du Travailleur Isolé ▪ SIR : Suivi Individuel Renforcé ▪ SST : Sauveteur Secouriste du Travail ▪ TST : Travail Sous Tension ▪ TT : Travailleur Temporaire ▪ VIP : Visite d'Information et de Prévention ▪ VL / PL : Véhicule Léger / Poids Lourd |
|--|--|

Fiche envoyée le : **Lundi 30 Août 2021**

Mode de transmission : mail au format pdf (à l'adresse suivante : m.meunier@janusfrance.fr)

SUIVI INITIAL ET PERIODIQUE DE L'ETAT DE SANTE DES SALARIES SOUS L'AUTORITE DU MEDECIN DU TRAVAIL

Pour rappel : une visite médicale est possible à n'importe quel moment à la demande du salarié, de l'employeur, ou du médecin du travail



Notre Offre de Service

✓ **SENSIBILISATIONS**

- **Bruit**
- **Vibrations**
- **Equipements de Protection Individuelle (EPI)**
- **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) & Manutentions**
- **Ciment**
- **Laines Minérales**
- **Risque Chimique**
- **Conduites addictives**
- **Diététique**
- **COVID-19**

✓ **METROLOGIES**

- **Bruit : sonométrie**
- **Bruit : dosimétrie**
- **Vibrations : corps entier**
- **Vibrations : mains-bras**
- **Eclairement**
- **Cardiofréquencemétrie**
- **Poussières de bois (mesurage quantitatif)**
- **Fumées de soudage (mesurage quantitatif)**

NB 1 : Toutes ces interventions sont comprises dans les cotisations.

*NB 2 : Ces sensibilisations ne remplacent pas les formations obligatoires.
Le SMIBTP n'est ni un organisme agréé, ni un organisme de formation.*